Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/11/2025 - 168559 - 2014 B 23922 - 808 013 239 - ABISHA COIFFEUR

512 420

168559

« ABISHA COIFFEUR »
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1000 €
Ayant son Siège Social : 161, RUE DE ROME
75017 PARIS

808 013 239 R.C.S PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 16/05/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 16 mai - à 14 heures au siège de la société au : **161, RUE DE ROME** à PARIS, les associés de la Sarl « **ABISHA COIFFEUR** » au capital de 1000.00 €, divisé en 100.00 parts de 20.00 € chacune, se sont réunis au dit siège sur convocation de son gérant.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des membres de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence certifiée exacte par le gérant permet de constater que les associés étaient présents et que, dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS :
Mr KANDASAMY Thusyanthan à concurrence de 50 parts, numérotées de : .....1 à 50

Mr NADARASA Piraskanthan concurrence de 50 parts, numérotées de 41 à 50

Soit un total de 100.00 parts

L'assemblée est présidée par **Monsieur KANDASAMY Thusyanthan**, demeurant à Versailles (78000), 06 Rue Maurepas en sa qualité de gérant.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le bilan arrêté au 31/12/2022 le compte de résultat de l'exercice et les annexes.
- Le rapport de gestion
- Les textes de résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée, à la demande du gérant, donne acte à ce dernier de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation de la présente assemblée.
Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de gestion du gérant sur l'activité et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.
- Quitus au gérant de l'accomplissement de sa mission
- Affectation du résultat de l'exercice 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu :
La lecture du rapport du gérant sur l'activité et situation comptable de la société **ABISHA COIFFEUR** au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.
En conséquence, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, donne quitus entier et sans réserve au gérant de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le reconduit dans ses fonctions.
L'assemblée demande au Président du tribunal de commerce de PARIS de poursuivre l'activité dans le sens de la croissance.
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'affecter le Bénéfice comptable de 772 € comme suit :

- Affectation en report à nouveau de 772 €

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi et notamment l'inscription de modifications statutaires au registre du commerce et des sociétés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demande la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 16 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par les associés.

Mr. KANDASAMY Thusyanthan

Mr. NADARASA Piraskanthan

« ABISHA COIFFEUR »
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1000 €
Ayant son Siège Social : 161, RUE DE ROME
75017 PARIS

808 013 239 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION

Messieurs,

TITRE I - OBJET DE LA REUNION

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale ordinaire conformément à la loi et à nos statuts, afin de vous exposer l'activité de la société au cours de cet exercice clôturé le 31 décembre 2022, de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice, d'en affecter le résultat comptable.

TITRE II - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 38.798 € *de prestations de services pour 12 mois d'activité.*

La société a dégagé un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1183 €, *et les principales charges qui ont grevé ce résultat sont :*

-1- le poste « Rémunération du personnel et charges sociales » constitue le poste principal de nos charges d'exploitation avec 20.841 € de salaires bruts versés et 886 € de cotisations sociales.

2- Le poste « Autres charges externes » constitue le second poste de nos charges d'exploitation avec 15.170 €.

-3- Le poste « Impôts, taxes et versements assimilés *» constitue le troisième poste de nos charges d'exploitation avec* 718 €.

Nous avons payé l'impôt sur les sociétés pour une valeur de 136 €.

Telles sont les informations que nous souhaitions porter à votre connaissance et nous vous remercions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront remises, et nous donner quitus entier et sans réserve de notre gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Mes fonctions m'ayant été attribuées pour une durée indéterminée, il conviendrait également de soumettre à votre vote la reconduction des dites fonctions.

Nous vous informons également qu'aucune convention visée par l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue entre la Société et les associés au cours de cet exercice, et qu'aucun dividende n'a été versé.

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai ***Le Gérant***

2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des Impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ABISHA COIFFEUR	
SIRET 8 0 8 0 1 3 2 3 9 0 0 0 1 3	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
161 RUE DE ROME 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	SALON DE COIFFURE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	909	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*		Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*		Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*					

Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél: 0622692676	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date: 30/04/2023 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: MR KANDASAMY GERANT	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature : Certifié Conforme à l'original	
Examen de conformité fiscale (ECF)	*prestataire :*		

EBP Informatique 2023

2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	20 839	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2023

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL ABISHA COIFFEUR** Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 402	404	406		
	Autres	410 412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420 422	424	426		
	Constructions	430 432	434	436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440 442	444	446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450 500 452	454	456	500	
	Matériel de transport	460 462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470 472	474	476		
Immobilisations financières		480 2 820 482	484	486	2 820	
TOTAL		490 3 320 492	494	496	3 320	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					598	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2023

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABISHA COIFFEUR**

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612	614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622	624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642	644		646		
	Sur comptes clients	650		652		654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664		666		
	TOTAL	680		682	684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABISHA COIFFEUR — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 — Données en nombre de mois : 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**		137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

KBP Informatique 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122022 SIREN 808013239

Dénomination de l'entreprise ABISHA COIFFEUR

Adresse (voie) 161 RUE DE ROME

Code postal 75017 Ville PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2023

2023 **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **ABISHA COIFFEUR**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		500	500
	Immobilisations financières		2 820	2 820
		Total I	3 320	3 320
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		5 650	4 283
	Charges constatées d'avance			
		Total II	5 650	4 283
		Total général (I + II)	8 970	7 603
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		1 244	1 007
	Résultat de l'exercice		772	237
	Provisions réglementées			
		Total I	3 017	2 244
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		5 953	5 359
	Produits constatés d'avance			
		Total III	5 953	5 359
		Total général (I + II + III)	8 970	7 603

EBP Informatique 2023

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant □*

Exercice clos le 31122022 SIREN 808013239

Dénomination de l'entreprise ABISHA COIFFEUR

Adresse (voie) 161 RUE DE ROME

Code postal 75017 Ville PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2023

① **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	ABISHA COIFFEUR	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	161 RUE DE ROME 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT	

SIRET 8 0 8 0 1 3 2 3 9 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements – Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	500	030		500
	Immobilisations financières * (1)		040	2 820	042		2 820
	Total I (5)		044	3 320	048		3 320
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	5 650	086		5 650
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	5 650	098		5 650
	Total général (I + II)		110	8 970	112		8 970

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	1 244
	Résultat de l'exercice	136	772
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	3 017
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 111)	172	5 953
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	5 953
	Total général (I + II + III)	180	8 970

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **ABISHA COIFFEUR**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres		
	Immobilisations corporelles		500	500
	Immobilisations financières		2 820	2 820
		Total I	3 320	3 320
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres		
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		5 650	4 283
	Charges constatées d'avance			
		Total II	5 650	4 283
		Total général (I + II)	8 970	7 603
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		1 244	1 007
	Résultat de l'exercice		772	237
	Provisions réglementées			
		Total I	3 017	2 244
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		5 953	5 359
	Produits constatés d'avance			
		Total III	5 953	5 359
		Total général (I + II + III)	8 970	7 603

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABISHA COIFFEUR** — Néant ☐ * — Exercice N clos le **31 12 2022**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services *		217		218	38 798
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	38 798

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	15 170
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	598	)	244	718
Rémunérations du personnel *				250	20 841
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	886
Dotations aux amortissements *				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	37 614
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	1 183
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	275
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347			300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	136
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	772

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 — 772 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	136
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*				655		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648		
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	909	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	909	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2023

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABISHA COIFFEUR

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services	38 798	42 600
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		66
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	38 798	42 666
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	15 170	15 600
	Impôts, taxes et versements assimilés	718	602
	Rémunérations du personnel	20 841	25 046
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	886	833
	Dotations aux amortissements		
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	37 614	42 081

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 183	585
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	275	306
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)	136	42
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		772	237

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL ABISHA COIFFEUR** Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	500	452	454	456 500	
	Matériel de transport	460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476	
Immobilisations financières		480	2 820	482	484	486 2 820	
TOTAL		490	3 320	492	494	496 3 320	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495		497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500		502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516
	Constructions	520		522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
	Matériel de transport	550		552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566
TOTAL		570		572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABISHA COIFFEUR**

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés	983			
Déficits reportables	984			
Déficits de l'exercice	860			
Total des déficits restant à reporter	870			

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABISHA COIFFEUR** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122022 SIREN 808013239

Dénomination de l'entreprise ABISHA COIFFEUR

Adresse (voie) 161 RUE DE ROME

Code postal 75017 Ville PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2022 SIREN 808 013 239

Dénomination de l'entreprise ABISHA COIFFEUR

Adresse (voie) 161 RUE DE ROME

Code postal 75017 Ville PARIS 17EME ARRONDISSEMENT

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Voie | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
				Régime réel normal	

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ABISHA COIFFEUR	
SIRET 8 0 8 0 1 3 2 3 9 0 0 0 1 3	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
161 RUE DE ROME 75017 PARIS 17EME ARRONDISSEMENT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: SALON DE COIFFURE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 909

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* | Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A | Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? | Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél: 0622692676
OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 30/04/2023 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: MR RANDASAMY GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature : Certifié Conforme à l'original
Examen de conformité fiscale (ECF) | *prestataire :*	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	20 839	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	